



AERO-CLUB DU GAILLACOIS

CONSIGNES DE SECURITE BATTERIE AVION

Il a été constaté qu'à plusieurs reprises les avions sont laissés et/ou rentrés dans le hangar avec l'interrupteur de la batterie sur la position « ON ».

Il en résulte : le circuit électrique et tous les équipements raccordés dessus restent sous tension (jauge, sondes, etc.) et consomment l'énergie de la batterie.

Cette consommation électrique décharge partiellement ou complètement la batterie.

Les mécanos doivent recharger la batterie, voire la remplacer si elle n'a plus la capacité de recharge. Cette intervention n'est pas instantanée (temps de recharge ou d'achat de la batterie)

Pour y remédier la consigne de sécurité suivante doit être appliquée pour tous les avions.

Lors de la procédure « Arrêt moteur », **l'interrupteur des « Feux anti-collisions » doit être laissé en position « On ».** (Ceci permet de constater si l'interrupteur de la batterie a été laissé en position « On »)

Lors de la procédure « Prévol », **vérifier que l'interrupteur des « Feux anti-collisions » est bien en position « On »**